



La charte des officiels

Présentation à destination des Clubs



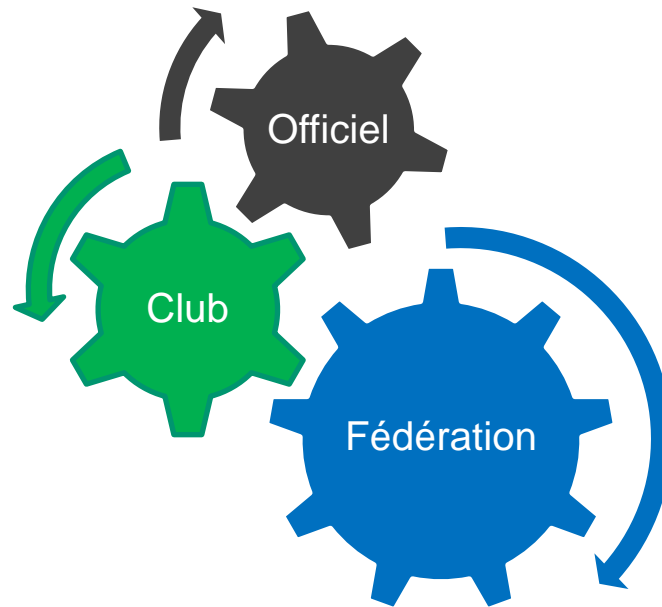
SOMMAIRE

- Les principes généraux
- Les nouveaux concepts
- L'Ecole d'Arbitrage Club
- L'Officiel Club
- Le référent
- Le parrain, le tuteur
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

La nouvelle politique fédérale concernant les officiels est basée sur une notion d'engagements mutuels entre :

- La fédération, ses structures territoriales (Ligues régionales et Comités départementaux),
- Les Clubs,
- Les officiels (les arbitres et OTM)



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Objectifs de la charte:
 - Remettre les clubs et les officiels au centre du dispositif
 - Valorisation de toutes les actions réalisées par les officiels au profit du club et des structures (FFBB, Ligues et Comités)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Une même charte sur l'ensemble des territoires
- L'utilisation de FBI pour le suivi de toutes les actions valorisées
- Une même valorisation pour les arbitres et les OTM

LES NOUVEAUX CONCEPTS

- L'Ecole d'Arbitrage Club
- Les Arbitres Clubs, les OTM Clubs
- Les parrains, les tuteurs
- La valorisation « débit / crédit »
- Constitution des tables de marque
- Les indemnités des officiels

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Toute école d'arbitrage organisée par un club et déclarée au Comité est de Niveau 1
- Un club peut demander la validation Niveau 2 de son école si elle répond aux critères suivants:

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Organisation d'une formation déclarée au comité départemental d'au minimum 2 jeunes arbitres par club avec désignations d'arbitres club au sein du club
- Utilisation de la mallette pédagogique FFBB, respect du programme et utilisation des cahiers de l'arbitre club
- Les arbitres en formation dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés par une personne identifiées (chasuble de la mallette) lors de chaque rencontre
- Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage, les désignations et les photos de ses officiels
- Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO

L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB

- Une école d'arbitrage validée Niveau 2 permettra:
 - De répondre aux obligations d'une CTC (Dérogation avec Niveau 1 exigible pour 2014-2015)
 - D'être valorisée dans la charte des officiels – un nombre forfaitaire de 10 points

L'OFFICIEL CLUB

- Qui ?
 - Le jeune arbitre qui se forme au sein de l'école d'arbitrage
 - Le bénévole qui arbitre régulièrement les rencontres à domicile
 - Le bénévole qui tient régulièrement la table de marque à domicile

L'OFFICIEL CLUB

- Comment inscrire un « officiel club en formation » ?
 - Le club envoie le formulaire d'enregistrement de ses arbitres ou OTM en formation à son comité départemental
 - Le comité départemental inscrit les arbitres ou OTM sur FBI dans la catégorie « arbitre club en formation » ou « OTM club en formation »

L'OFFICIEL CLUB

- Comment valider un « officiel club » ?
 - Le club formule la demande de validation auprès de son comité départemental
 - L'officiel doit avoir satisfait les prérequis suivants :
 - Pour les arbitres mineurs: il a complété sa formation avec le cahier de l'arbitre club (cf. mallette)
 - Pour les OTM ou les arbitres majeurs: il a réussi le parcours e-learning « Arbitre Club » ou « OTM Club »
 - ET :
 - Il a officié sur 5 rencontres dans son club, enregistrées dans FBI
 - Le comité valide après contrôle des points ci-dessus. L'officiel devient « Officiel club » et peut être valorisé dans la charte
 - La validation d'un officiel est permanente (pas de revalidation annuelle)

L'OFFICIEL CLUB

- La valorisation ?
 - Le club saisit, dans FBI, ses officiels club en même temps que le résultat de la rencontre
 - Au-delà de **10 rencontres**, une valorisation forfaitaire de **5 points** est versée automatiquement au crédit du club

LE PARRAIN

○ Définition ?

- L'officiel (arbitre ou OTM) qui s'engage à accompagner un jeune officiel de son club ou d'un autre club
- Il est désigné régulièrement avec lui, l'accompagne, le véhicule et le conseille
- **Valorisation: Au-delà d'un seuil de 5 rencontres parrainées, pour chaque désignation avec son filleul la valorisation du parrain est majorée de 0,25 point**
 - **Exemple: Stéphane est parrain de Julien, s'il arbitre 7 rencontres avec lui, chacune de ces rencontres sera majorée de 0,25 point, soit un bonus de $7 \times 0,25 = 1,75$ points**

LE TUTEUR

- Définition ?
 - L'officiel expérimenté (arbitre ou OTM) qui s'engage à aider un/des officiel(s) à potentiel, désigné(s) avec lui
 - Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée de 0,25 point, dans une limite de 10 rencontres par saison

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Le débit
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'arbitres est valorisée de **40 points « arbitre »**
 - Toute équipe engagée dans une compétition à désignations obligatoires d'OTM est valorisée de **20 points « OTM »**

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Pour la saison prochaine

Niveau de compétition		Désignation obligatoire d'arbitres	Désignation obligatoire d'OTM
Championnats de Haut Niveau (PRO A - PRO B - LFB)		Oui	Oui
Championnats de France Senior		Oui	Oui
Championnats de France Jeunes		Oui	Non
Championnats Régionaux (Seniors et Jeunes)		Oui	Non
Championnats départementaux	Senior qualificatif régional	Oui	Non
	Autres	Non	Non

- Le crédit
 - Pour les arbitres, OTM désignés ou OTM CR (Club Recevant) :
 - 1 rencontre = 1 point (arbitre ou OTM)
 - Au-delà de 10 rencontres: 1 rencontre = 1,25 points
 - Pour un même officiel plafond maxi de 55 points
 - Exemple: Florent arbitre 53 matchs dans la saison
 - $(10 \times 1) + (43 \times 1,25) = 63,75$ plafonné à 55 pts

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Sont aussi valorisables en crédit :
 - Les officiels formateurs du club
 - 5 points par formateur labellisé
 - La réussite à l'examen d'arbitre départemental
 - 5 points pour la réussite à l'examen
 - La fidélité d'un officiel pour son club
 - A partir de la 5^{ème} année consécutive au sein du même club, valorisation forfaitaire de 5 points

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Comment suivre ?
 - Tous les crédits sont gérés automatiquement dans FBI
 - Le club connaît en temps réel sa situation en consultant FBI
 - Dès l'engagement de ses équipes le club connaît son débit en points arbitres et en points OTM
- Comment s'évaluer, à priori ?
 - [Fichier excel de simulation](#)

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- En fin de saison
 - Si le club a un solde positif en points arbitres et en points OTM: il transforme son crédit cumulé en « Points Passion Club »
 - Si le club à un solde négatif en points arbitres ou en points OTM: il est redevable d'une pénalité financière proportionnelle à son débit et au niveau sportif de son équipe première

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un exemple simple:

- J'engage une équipe en D1 Senior et une équipe en U15
Région: débit = 80 points
- J'ai deux arbitres licenciés dans le club:
 - Eric qui arbitre 31 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (21 \times 1,25) = 36,25$ pts
 - Emilie qui arbitre 12 matchs: crédit = $(10 \times 1) + (2 \times 1,25) = 12,5$ pts
- J'ai un arbitre club qui arbitre 23 matchs: crédit 5 pts
 - Crédit total: $36,25 + 12,5 + 5 = 53,75$
- *Au final mon club est débiteur de $80 - 53,75 = 26,25$ points. Il sera sanctionné d'une pénalité financière.*

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un autre exemple:

- J'engage une équipe en NM3 et une équipe en U15 Elite: débit = 80 pts arbitre et 20 pts OTM

Les arbitres

- J'ai trois arbitres licenciés dans le club
 - Kévin qui arbitre 49 matchs: crédit $(10 \times 1) + (39 \times 1,25) = 58,75$ pts plafonné à 55 points
 - Laure qui arbitre 28 matchs: crédit $(10 \times 1) + (18 \times 1,25) = 32,5$ pts
 - Benjamin qui arbitre 9 matchs après réussite à l'examen: crédit $(9 \times 1) + 5 = 14$ pts
 - Laure est marraine de Benjamin et arbitre 7 matchs avec lui, elle a donc un crédit supplémentaire de $(7 \times 0,25) = 1,75$ points
- Soit un crédit global points arbitre de $55 + 32,5 + 14 + 1,75$ soit 103,25 pts

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Un autre exemple (suite) :

Les OTM

- J'ai deux OTM licenciés dans le club
 - Florent qui est présent sur mes 11 rencontres et qui est désigné 7 fois: crédit $(10 \times 1) + (8 \times 1,25) = 20$ pts
 - Béatrice qui est présente sur mes 11 rencontres et qui est désignée 8 fois: crédit $(10 \times 1) + (9 \times 1,25) = 21,25$ pts
- Soit un crédit global de 41,25 points

Bilan global

- Je suis donc en crédit de $103,25 - 80 = 23,25$ pts arbitre
- Je suis donc en crédit de $41,25 - 20 = 21,25$ pts OTM
 - *Donc un crédit global de 44,5 « Points Passion Club »*

- Cas des CTC
 - Au titre de la charte une seule entité
 - Crédits / débits globalisés sur tous les clubs et tous les officiels
 - Points passion club ou pénalités dans la convention de la CTC

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Cas des Unions
 - Crédits / débits pour chacun des clubs
 - Si au moins un des clubs est en débit
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union
 - Si tous les clubs sont en crédit
 - Si le crédit couvre le débit de la ou des équipes de l'union
 - Points passion club pour l'union
 - Si le crédit ne couvre pas
 - Pénalité financière forfaitaire pour le(s) équipe(s) de l'union

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

○ Cas des Unions - Exemples

Club A			Club B		
	Points Arbitres	Points OTM		Points Arbitres	Points OTM
Une équipe D1	40		Une équipe U17 Région	40	
Une équipe U15 Région	40		Une équipe NF2	40	20
Une équipe NF3	40	20	Total	80	20
Total	120	20			
Union A/B					
	Une équipe NM2			40	20

Ex 1	Crédit	140	44	Crédit	102	18
	Points arbitres: A et B créditeurs. Crédit pour l'union: $(140-120)+(102-80)= 42$					
	Points OTM: B débiteur					
	Donc Union débitrice					

Ex 2	Crédit	140	44	Crédit	102	33
	Points arbitres: A et B créditeurs. Crédit pour l'union: $(140-120)+(102-80)= 42$					
	Points OTM: A et B créditeurs. Crédit pour l'union: $(44-20)+(33-20) = 37$					
	Donc Union créditrice, donc Points Passion Club					

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Cas des unions – pénalités financières
 - Si une équipe d'union est en débit
 - Pénalité financière forfaitaire

	Coeff	Montant
NM1 / LF2	3	300 €
NM2 / NF1	2,5	250 €
NM3	2	200 €
NF2 / NF3	2	200 €
Régional Senior / CFJ	1,5	150 €
Départemental Senior	1	100 €

- Pénalité financière minimale de 100€
 - Evite la facturation d'une pénalité faible
 - Incite le club à faire le choix de la formation plutôt que de la pénalité

LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

- Quid des pénalités financières ?
 - La FFBB capte la totalité des pénalités financières
 - Double utilisation des sommes collectées
 - Financement des actions de formation des officiels dans les Ligues et Comités
 - Financement des « Points Passion Club »
- Exemple:
 - La FFBB capte 200.000 €, décide d'une répartition 50/50
 - 100.000 € pour financer des actions de formation LR/CD
 - Si global de 200.000 « points passion club », le point vaudra 0,50€

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

○ Deux principes innovants

- Les clubs de championnat de France senior auront la possibilité de fournir, en partie, les OTM constituant les tables de marque. Pour cela est introduite la notion d'OTM Club Recevant (CR). Le club s'engage en début de saison à fournir le ou les OTM.
- Pour réduire les coûts pour les clubs, est introduite la notion d'OTM Club Proche (CP). C'est un OTM qui est désigné sur une rencontre qui se déroule à moins de 20 km de son domicile.
- *Commentaire: un OTM désigné et demeurant à plus de 20 km du lieu de la rencontre est dénommé OTM Hors Club (HC)*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- L'OTM Club Recevant
 - Concerne tous les clubs de Championnat de France, y compris le Haut Niveau
 - Le club s'engage à fournir, sur toute rencontre à domicile un ou deux OTM (suivant la compétition) aptes à ce niveau
 - A défaut, un ou deux OTM sont désignés et seront à la charge du club recevant

- Non respect de l'engagement initial
OTM
 - Lors de l'engagement le club indique qu'il s'engage à fournir un ou deux OTM CR
 - Lors d'une rencontre il ne fournit pas d'OTM
 - Enquête par la CFO
 - Pénalité financière forfaitaire applicable

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- **Actions à engager par les clubs:**
 - Engager des licenciés du club en formation OTM
 - Au moyen des modules de e-learning, seuls dispositifs de formation
- **Déroulement des formations:**
 - 3 niveaux de formation comprenant 7 modules de formation (suivant niveaux et postes) à suivre en e-learning et à mettre en pratique
 - Des validations par des Quizz et par de la pratique
 - *Informations auprès de votre Ligue ou Comité*

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- Comment obtenir les compétences requises ?
 - Le candidat effectue les modules e-learning du niveau qu'il souhaite acquérir
 - Une fois le certificat de fin de formation obtenu, il sollicite sa Ligue pour la validation pratique
 - La Ligue organisera, tout au long de la saison des validations pratiques
 - Une fois validé l'OTM peut être OTM Receiving et être désigné.

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux:

	Niveau requis des OTM	Nombre possible d'OTM du club recevant
PRO A	HN	2
PRO B	HN + 1 OTM C (AM)	1 + 1 OTM C (AM)
LFB	HN + 1 OTM C (AM)	1 + 1 OTM C (AM)
NM1	2 HN + 1 CF1 (Potentiels)	1
Coupe de France avec 2 clubs HN (M&F)	HN	2
Coupe de France avec 1 club HN (M&F)	2 OTM HN + 2 CF1 (Potentiels)	2
Coupe de France sans club HN (M&F)	3 OTM CF1 ou CF2 / niveau des équipes	1
Espoir PROA	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	1
NM2	CF1	1
NM3	CF2	2

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

Constitution des tables de marque, suivant les niveaux:

	Niveau requis des OTM	Nombre possible d'OTM du club recevant
Espoir LFB (phase 2 et 3)	CF2	1
LF2	CF1	1
NF1	2 OTM CF1 + 1 OTM CF2	1
NF2	CF2	1
NF3	OTM R	2

CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

- Possibilité qu'un OTM du club, du niveau requis, qui ne peut s'engager sur l'année pour être OTM CR, puisse être désigné occasionnellement pour son propre club
- Valorisation au crédit du club
- Indemnités (rencontre et km) nulles

LES INDEMNITES D'ARBITRE

- La FFBB a décidé d'un montant maximum d'indemnité de rencontre par niveau et d'un montant uniforme de l'indemnité kilométrique
- Cette règle sera en application pour la saison 2016-2017
- Les valeurs:
 - Départemental Senior = 26 €
 - Régional Senior = 32 €
 - Départemental Jeune = 20 €
 - Régional Jeune = 25 €
 - Indemnité kilométrique = 0,36 €

- La FFBB a mis en place une adresse thématique: chartedesofficiels@ffbb.com à laquelle chacun peut poser toute question sur le sujet
- Une foire aux questions est mise en place sur iFFBB
- http://www.iffbb.com/liste.php?ARB=38&ARB_N_ID=41.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com